



**XPO LOGISTICS EUROPE**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**au capital de 19 672 482 euros**  
**Siège social : 192 avenue Thiers - 69006 Lyon**  
**R.C.S. 309 645 539 LYON**

*INFORMATIONS FINANCIERES*

**Les actionnaires de la société XPO LOGISTICS EUROPE S.A. sont avisés  
qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra  
le jeudi 28 mai 2020 à 10h00  
au Crowne Plaza Lyon Cité Internationale – La Cité Internationale – 22, quai Charles de  
Gaulle – 69006 Lyon, France.**

L'avis préalable à cette assemblée générale ordinaire comportant l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 49 du 22 avril 2020, sous le numéro d'annonce 2000998.

Cet avis préalable de réunion ainsi que le rapport sur les projets de résolutions peuvent être consultés sur le site internet de la société : <https://europe.xpo.com/fr/investors/>.

L'avis préalable sera suivi d'un avis de convocation qui sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales dans les délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Les actionnaires pourront également obtenir les documents concernant cette assemblée ainsi que le formulaire de procuration et de vote par correspondance auprès de CACEIS Corporate Trust (Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 ou [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com)) ou auprès de la société (sur son site internet, à son siège social ou sur demande) selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

**AVERTISSEMENT : COVID-19**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée à l'épidémie Covid-19 et des mesures de confinement qui ont été prises par le gouvernement français, le dispositif habituel de l'assemblée générale est susceptible d'être modifié afin de garantir que cet événement se déroule en toute sécurité et ce en application de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

En fonction de l'évolution de l'épidémie Covid-19, le Président du Directoire pourrait être amené à décider la tenue de l'assemblée générale à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires, afin de garantir la sécurité des actionnaires, ainsi que des équipes de la société.

Aussi, par mesure de précaution, les actionnaires sont invités à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président conformément aux instructions présentées dans l'avis de réunion.

Les actionnaires sont par ailleurs invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la société (<https://europe.xpo.com/fr/investors/>).

Tout changement des modalités de tenue de l'assemblée générale sera communiqué par tous moyens permettant d'assurer l'information effective des actionnaires.